

Procès verbal

Le vendredi 12 avril 2024 à 18h35, l'assemblée, régulièrement convoquée le , s'est réunie sous la présidence de Alain GARNIER.

Secrétaire de la séance : André LAURENT

Présents : Alain GARNIER, André LAURENT, Marie-Cécile RIVIERE, Françoise BAUZOU, Jean DELHON, Raphael GENZ, Daniel MOUILLAT, Thierry TORRES, Danièle CASSE, Jacques VU-VAN, Michel ANDOLFO

Représentés :

Absents et excusés : Sonia PORTET, Antoine DOMANEC, Grégory LAFOSSE

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2024
2. Fongibilité des crédits
3. Demandes de subvention pour acquisition d'une épareuse
4. Budget 2024

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2024 (N° 2024_029)

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 25 mars 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de André LAURENT.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE VALIDER le procès-verbal de la séance du 25 mars 2024.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Délibération : adoptée

Fongibilité des crédits (N° 2024_030)

André Laurent, 1^{er} adjoint :

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition, déjà appliquée en 2023, permet d'amender, si besoin, la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permet de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité

Le tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER la fongibilité des crédits**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
Refus : 0

Délibération : adoptée

Demandes de subvention pour acquisition d'une épareuse (N° 2024_031)

André Laurent, 1^{er} adjoint, présente :

L'entretien d'une vingtaine de km de voirie communale principalement en ce qui concerne les abords est une tâche particulièrement importante et sollicite beaucoup le matériel notamment l'épareuse adaptée sur le tracteur de la commune pour le fauchage des bas-côtés.

L'épareuse de la commune est très ancienne et nous ne sommes plus en capacité de la faire réparer.

Il est donc nécessaire d'acquérir une nouvelle machine.

Des devis ont été demandés : le coût d'une telle acquisition s'élève à 39 200€ H.T .soit 47040 € T.T.C.

Des subventions peuvent être sollicitées pour ce type de dépenses auprès de l'Etat (DETR) et du département (FDAL).

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de :

VALIDER l'acquisition d'une épareuse

SOLLICITER les demandes de subvention auprès du conseil départemental (FDAL) pour un montant de et de l'état (DETR) pour un montant de

D'INSCRIRE cette opération dans le budget 2024

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'application de la présente décision.**

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Délibération : adoptée

Budget primitif 2024 (N° 2024_032)

André LAURENT, 1er adjoint, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Communes de Serres sur Arget,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2311-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la commune de Serres sur Arget pour l'année 2024 présenté par son Maire,
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :
en dépenses à la somme de : 1 292 833.26 €
en recettes à la somme : 1 292 833.26 €.

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
011	Charges à caractère général	215 478.76 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	434 520.00 €
014	Atténuations de produits	291 000.00 €
022	Dépenses imprévues	0.00 €
023	Virement à la section d'investissement	129 000.000 €
042	Opération d'ordre 042	2 270.00 €
043	Opération d'ordre 043	0.00 €
65	Autres charges de gestion courante	55 650.00 €
66	Charges financières	36 000.00 €
67	Charges spécifiques	1 200.00 €
68	Dot. Aux amortissements et provisions	1 000.00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		904 218.76 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	51 043.76 €
013	Atténuations de charges	21 000.00 €
042	Opération d'ordre 042	0.00 €
043	Opération d'ordre 043	0.00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	62 800.00 €

72	Production immobilisée	0.00 €
73	Impôts et taxes	363 874.00 €
74	Dotations et participations	163 201.00 €
75	Autres produits de gestion courante	240 500.00 €
76	Produits financiers	1 800.00 €
77	Produits spécifiques	0.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		904 218.76 €

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	288 200.00 €
001	Solde d'exécution section investissement	100 414.50 €
020	Dépenses imprévues	0.00 €
040	Opération d'ordre 040	0.00 €
041	Opération d'ordre 041	0.00 €
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT		388 614.50 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	259 614.00 €
001	Solde d'exécution section investissement	0.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	129 000.00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €
040	Opération d'ordre 040	0.00 €
041	Opération d'ordre 041	0.00 €
24	Voirie	0.00 €
TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT		388 614.50 €

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Délibération : adoptée

Alain GARNIER
Président de séance

André LAURENT
Secrétaire de séance